

**Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine**

**États financiers
au 31 mars 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 102
500, ave Jacques-Cartier
Chandler (Québec)
G0C 1K0

T 418 689-2683

Aux administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de
la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous déterminons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Chandler
Le 3 juin 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130692

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Ministère de la Justice du Québec		
Financement de base	1 105 750	1 039 960
Programme enfant témoin et autres vulnérabilités	70 214	67 938
Programme de mesures de rechange général (PMRG)	7 621	9 101
Tribunal spécialisé	164 382	91 432
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA)	202	532
Subvention fédérale - 20e anniversaire		5 000
Contributions pénales	1 437	563
Dons d'entreprises	110	650
Intérêts	21 192	16 684
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 236	2 923
	<u>1 374 144</u>	<u>1 234 783</u>
Charges		
Salaires et charges sociales (annexe A)	1 158 788	1 038 900
Frais d'administration (annexe B)	99 709	101 207
Frais de bureau (annexe C)	29 831	25 812
Frais de logement (annexe D)	67 000	64 856
Frais d'activités (annexe E)	3 810	24 138
Autres frais (annexe F)	4 958	4 481
	<u>1 364 096</u>	<u>1 259 394</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>10 048</u>	<u>(24 611)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

				2025	2024
	Affecté	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	28 259	7 033	(69 469)	(34 177)	(9 566)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 251)	(1 391)	12 690	10 048	(24 611)
Investi en immobilisations		5 966	(5 966)		
Solde à la fin	27 008	11 608	(62 745)	(24 129)	(34 177)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	10 048	(24 611)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 627	4 145
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(3 236)</u>	<u>(2 923)</u>
	<u>11 439</u>	<u>(23 389)</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Autres créances	(3 419)	6 142
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	38 129	27 355
Apports reportés	<u>152 103</u>	<u>106 075</u>
	<u>186 813</u>	<u>139 572</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	198 252	116 183
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 966)	(19 844)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités de financement		19 844
Augmentation nette de la trésorerie	<u>192 286</u>	116 183
Trésorerie au début	<u>366 963</u>	<u>250 780</u>
Trésorerie à la fin	<u>559 249</u>	<u>366 963</u>
TRÉSORERIE		
Encaisse	44 791	53 297
Encaisse - comptes à intérêt élevé	<u>514 458</u>	<u>313 666</u>
	<u>559 249</u>	<u>366 963</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Situation financière

au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	44 791	53 297
Encaisse - comptes à intérêt élevé	514 458	313 666
Autres créances (note 4)	<u>7 103</u>	<u>3 684</u>
	566 352	370 647
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>31 727</u>	<u>30 388</u>
	<u>598 079</u>	<u>401 035</u>
PASSIF		
Court terme		
Autres dettes de fonctionnement (note 7)	129 574	91 445
Apports reportés (note 8)	<u>472 515</u>	<u>320 412</u>
	602 089	411 857
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>20 119</u>	<u>23 355</u>
	<u>622 208</u>	<u>435 212</u>
ACTIF NET NÉGATIF		
Affecté (note 3)	27 008	28 259
Investi en immobilisations	11 608	7 033
Non affecté	<u>(62 745)</u>	<u>(69 469)</u>
	<u>(24 129)</u>	<u>(34 177)</u>
	<u>598 079</u>	<u>401 035</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'accueillir et d'offrir réconfort et soutien moral aux victimes d'actes criminels, d'informer les victimes d'actes criminels de leurs droits et recours ainsi que du processus judiciaire, de les référer au besoin aux organismes spécialisés, d'offrir un support et un accompagnement aux victimes dans leurs démarches, d'informer et sensibiliser la population au vécu des victimes d'actes criminels, de recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature et les administrer et d'organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés, ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate), sont évalués à la juste valeur, qui est dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Mobilier	10 %
Matériel informatique	30 %
Logiciels	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours des exercices précédents, l'organisme a affecté une somme totalisant 35 931 \$ pour les projets spéciaux. Au cours de l'exercice, avec le consentement préalable du conseil d'administration, l'organisme a utilisé une somme de 1 251 \$ aux fins prévues. L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. L'encaisse - comptes à intérêt élevé est destinée à honorer les obligations liées aux apports reportés et à l'actif net affecté.

4 - AUTRES CRÉANCES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	6 714	3 295
Autres	389	389
	<u>7 103</u>	<u>3 684</u>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	42 684	37 748	5 679
Mobilier	62 890	36 247	24 498
Logiciels	2 447	2 299	211
	108 021	76 294	30 388

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 65 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 5,00 % (9,95 % ; 12,20 % au 31 mars 2024) et est renégociable annuellement.

7 - AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Salaires et vacances à payer	94 624	86 114
Charges sociales à payer	34 950	5 331
	129 574	91 445

Les sommes à remettre à l'État totalisent 31 157 \$ au 31 mars 2025 (0 \$ au 31 mars 2024).

8 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées, qui en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	320 412	214 337
Montants encaissés au cours de l'exercice	394 522	294 922
Montants constatés aux résultats	(242 419)	(169 003)
Montants constatés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(19 844)
Solde à la fin	472 515	320 412

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles proviennent d'apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont amortis aux mêmes taux que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début	23 355	6 434
Montants encaissés au cours de l'exercice		19 844
Amortissement	<u>(3 236)</u>	<u>(2 923)</u>
Solde à la fin	<u>20 119</u>	<u>23 355</u>

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement :

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'encaisse - comptes à intérêt élevé et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux variable et exposent donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

11 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en mars 2027, à verser une somme de 81 067 \$ pour un bâtiment. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 40 166 \$ en 2026 et à 40 901 \$ en 2027.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	ANNEXE A	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES		
Salaires	992 206	878 211
Salaires - vacances courues	7 748	22 108
Charges sociales	<u>158 834</u>	<u>138 581</u>
	<u><u>1 158 788</u></u>	<u><u>1 038 900</u></u>

	ANNEXE B	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Frais de déplacement	72 817	74 046
Documentation et abonnement	166	399
Associations et cotisations	3 144	2 933
Assurances	6 139	6 340
Honoraires professionnels	13 391	11 083
Frais de formation	2 335	6 406
Frais de recrutement	<u>1 717</u>	
	<u><u>99 709</u></u>	<u><u>101 207</u></u>

	ANNEXE C	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
FRAIS DE BUREAU		
Impressions	1 592	1 337
Location d'équipements	819	630
Papeterie et fournitures de bureau	12 216	10 385
Entretien et réparations informatiques	2 847	2 528
Publicité et promotion	1 283	896
Télécommunications	<u>11 074</u>	<u>10 036</u>
	<u><u>29 831</u></u>	<u><u>25 812</u></u>

	ANNEXE D	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
FRAIS DE LOGEMENT		
Entretien et réparations	9 612	8 891
Loyer et frais afférents	<u>57 388</u>	<u>55 965</u>
	<u><u>67 000</u></u>	<u><u>64 856</u></u>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	ANNEXE E	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'ACTIVITÉS</i>		
Bénévoles		543
Conseil d'administration	1 951	3 403
20e anniversaire		11 928
Reconnaissance	609	592
Projet spécial - Programme enfant témoin et autres vulnérabilités		1 643
Projet spécial - Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA)	1 250	1 679
Projet spécial - Tribunal spécialisé		4 350
	<u>3 810</u>	<u>24 138</u>

	ANNEXE F	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<i>AUTRES FRAIS</i>		
Frais bancaires	331	336
Amortissement des immobilisations corporelles	4 627	4 145
	<u>4 958</u>	<u>4 481</u>